



Section HIP-HOP

FICHE D'INSCRIPTION
Saison 2019/2020

Nom : Prénom.....
Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu :
Adresse :
Commune : Code Postale :
☎ : ... / ... / ... / ... / ... ☎ : ... / ... / ... / ... / ...
E-mail :@.....
E-mail :@.....
Le participant à l'activité est-il adhérent à une Amicale Laïque ?
OUI NON
Si OUI Laquelle.....
Droit à l'image : Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Le gala de Danse aura lieu le Vendredi 19 Juin 2020
(voir règlement intérieur).**

Habitants de Bouguenais		Extérieur Bouguenais	
<input type="checkbox"/> 7 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus	<input type="checkbox"/> 7 ans à 17 ans	<input type="checkbox"/> 18 ans et plus
Adhésion FAL + ALB + Adhésion cours Total = 183€	Adhésion FAL + ALB + Adhésion cours Total = 193€	Adhésion FA + ALB + Adhésion cours Total = 193€	Adhésion FAL + ALB Adhésion cours Total = 198€

Heure des cours dans la salle polyvalente de l'école Croix Jeannette sauf vacances scolaire et jours fériés

Mercredi : 17h00 - 18h00

Mercredi : 18h00 - 19h15

Mercredi : 19h15 - 20h30

Initiation aux techniques de Danse

Intermédiaire (approfondissement des techniques)

Perfectionnement (maîtrise de l'art du B.Boying)

Paiement à joindre

Chèque

Espèce

Chèques Vacances

Pass sport

Transmettre le bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles, auprès de Mme Marie Laure COLIN
72 rue Charles Brunelière 44340 Bouguenais.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS SECTION HIP-HOP

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires dont un sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet composé des documents suivants :
 - Fiche d'inscription complétée
 - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
 - Certificat médical de moins de 3 mois
- Une période d'essai est possible sur les 2 premières séances. Passer ce délai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.
- Tenue confortable et en baskets qui ne laissent pas de traces sur le sol.

Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité.
De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité.

Soit par mail hip-hop@alb-bouguenais.fr ou par téléphone auprès de Marie-Laure COLIN TEL 06 60 39 80 21.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et/ou d'absence répétitive, l'association prendra les mesures nécessaires.

- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

Art 5 – Déroulement des cours

La section hip-hop de l'amicale Laïque **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur ou autre) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Art 6 - Spectacle de fin d'année

Un gala de danse avec tous les élèves est organisé par l'ALB en fin de saison, réunissant les sections danse, hip hop et Girly. Il se déroule au piano'cktail. L'entrée est payante. La date sera communiquée aux adhérents en début de saison.

Art 7 – Communication aux adhérents.

Les informations devant être communiquées par l'ALB seront faites aux adhérents ou représentants légaux par le biais des adresses mails communiquées par les adhérents au moment de l'inscription.

Un site web est mis à la disposition des adhérents ainsi qu'un compte Facebook



www.alb-bouguenais.fr



ALB Amicale Laïque Bouguenais

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)